

<b>Nom du produit :</b>	F2 SPÉCIAL CONTACTS	<b>Date de création/révision :</b>	08.03.12 Version : 1.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000477_2_20120308	<b>Remplace :</b>	BDS000477_20110912

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

#### F2 SPÉCIAL CONTACTS

Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants de précision

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1

9240 Zele

Belgium

Tel.: +32(0)52/45.60.11

Fax.: +32(0)52/45.00.34

E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Asemanrinne 13, 08500 Lohja	+358/(19)32.921	+358/(19)383.676
CRC Industries France	6, avenue du marais, B.P. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

#### France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47



**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

1 / 11

<b>Nom du produit :</b>	F2 SPÉCIAL CONTACTS	<b>Date de création/révision</b>	08.03.12 Version : 1.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000477_2_20120308	<b>Remplace :</b>	BDS000477_20110912

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

<b>Santé:</b>	R38: Irritant pour la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Physique:</b>	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
<b>Environnement:</b>	R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Symbol(s) de danger :</b>	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE  Xi : IRRITANT  N : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT 
<b>Phrases de risque (R) :</b>	R38: Irritant pour la peau. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Phrases de conseils de prudence (S):</b>	S2: Conserver hors de la portée des enfants. S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
<b>Éléments supplémentaires d'étiquetage suivant la directive relatives aux générateurs d'aérosols 75/324/CEE:</b>	Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
<b>Autres éléments supplémentaires d'étiquetage:</b>	Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible. Remarque: Pour les préparations classées nocives en raison du danger en cas d'aspiration, il n'est pas nécessaire de les étiqueter «nocif» avec la phrase R65 si elles sont placées sur le marché sous forme d'aérosols ou dans des récipients munis d'un dispositif scellé de pulvérisation. (directive européenne

<b>Nom du produit :</b>	F2 SPÉCIAL CONTACTS	<b>Date de création/révision :</b>	08.03.12 Version : 1.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000477_2_20120308	<b>Remplace :</b>	BDS000477_20110912

67/548 Annexe VI 9.4)

**2.3. Autres dangers**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable.

**3.2. Mélanges**

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
hydrocarbons,C6,isoalkanes,< 5% n-hexane	-	931-254-9	30-60	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	B,P
pentane	109-66-0	203-692-4	30-60	F+,Xn,N	12-51/53-65-66-67	A
tetrafluoroethane	811-97-2	212-377-0	10-30	-	-	B
Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane	-	926-605-8	5-10	F,Xn,N	11-51/53-65-66-67	
CO2	124-38-9	204-696-9	1-5	-	-	A,G
Hydrocarbons, C13-15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, > 2% aromatics	-	920-107-4	1-5	Xn	65-66	
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	232-455-8	<1			B
cyclohexanol	108-93-0	203-630-6	<0.1	Xn	20/22-37/38	B
cyclohexanone	108-94-1	203-631-1	<0.001	Xn	10-20	A

**Explication des notes**

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006

P : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
pentane	01-2119459286-30	109-66-0	203-692-4	30-60	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2	H225, H304, H336, H411	A
Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane	01-2119486291-36	-	926-605-8	5-10	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2	H225, H304, H336, H411	
CO2		124-38-9	204-696-9	1-5	Press. Gas	H280	A,G
Hydrocarbons, C13-15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, > 2% aromatics	01-2119453414-43	-	920-107-4	1-5	Asp. Tox. 1	H304	
cyclohexanol	01-2119447488-26	108-93-0	203-630-6	<0.1	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, STOT SE 3, Skin Irrit. 2	H332, H302, H335, H315	B
cyclohexanone		108-94-1	203-631-1	<0.001	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4	H226, H332	A

**Explication des notes**

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne



<b>Nom du produit :</b>	F2 SPÉCIAL CONTACTS	<b>Date de création/révision :</b>	08.03.12 Version : 1.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000477_2_20120308	<b>Remplace :</b>	BDS000477_20110912

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Consulter un médecin
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Consulter un médecin
<b>Inhalation :</b>	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin. Laisser à jeun.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2



<b>Nom du produit :</b>	F2 SPÉCIAL CONTACTS	<b>Date de création/révision :</b>	08.03.12 Version : 1.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000477_2_20120308	<b>Remplace :</b>	BDS000477_20110912

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/?/antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



<b>Nom du produit :</b>	F2 SPÉCIAL CONTACTS	<b>Date de création/révision :</b>	08.03.12 Version : 1.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000477_2_20120308	<b>Remplace :</b>	BDS000477_20110912

Nettoyants de précision

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
cyclohexanone	108-94-1	VME	10 ppm
		VLE	20 ppm
pentane	109-66-0	VME	1000 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
cyclohexanol	108-93-0	VME	50 ppm
cyclohexanone	108-94-1	VME	10 ppm
		VLE	20 ppm
pentane	109-66-0	VME	600 ppm
		VLE	750 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	VME	5 MGM3(OIL)
		VLE	10 MGM3(OIL)
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
pentane	109-66-0	VME	600 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
tetrafluoroethane	811-97-2	VME	1000 ppm
hydrocarbons,C6,isoalkanes,< 5% n-hexane	-	VME	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
cyclohexanol	108-93-0	VME	50 ppm
		VLE	75 ppm
cyclohexanone	108-94-1	VME	10 ppm
		VLE	20 ppm
pentane	109-66-0	VME	3000 mg/m3
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	VME	5 MGM3(OIL)
		VLE	10 MGM3(OIL)
hydrocarbons,C6,isoalkanes,< 5% n-hexane	-	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

<b>Nom du produit :</b>	F2 SPÉCIAL CONTACTS	<b>Date de création/révision :</b>	08.03.12 Version : 1.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000477_2_20120308	<b>Remplace :</b>	BDS000477_20110912

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Procédures d'ordre technique :</b>	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
<b>Protection individuelle :</b>	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)
<b>la peau et les mains :</b>	Porter des gants (nitrile)
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide sous pression.
<b>couleur :</b>	Incolore.
<b>odeur :</b>	Solvant.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non connu.
<b>Point d'éclair :</b>	< 0 °C (en vase clos)
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	Non connu.
<b>limite inférieure :</b>	Non connu.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	0.67 g/cm3 (@ 20°C).
<b>Hydrosolubilité :</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	> 200 °C
<b>Viscosité :</b>	Non applicable.

### 9.2. Autres informations

**COV:** 700 g/l

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique



<b>Nom du produit :</b>	F2 SPÉCIAL CONTACTS	<b>Date de création/révision :</b>	08.03.12 Version : 1.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000477_2_20120308	<b>Remplace :</b>	BDS000477_20110912

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut entraîner irritation.

#### Donnés toxicologiques :

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Donnés ecotoxologiques:

Pas de renseignements disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité



<b>Nom du produit :</b>	F2 SPÉCIAL CONTACTS	<b>Date de création/révision :</b>	08.03.12 Version : 1.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000477_2_20120308	<b>Remplace :</b>	BDS000477_20110912

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit :</b>	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
<b>Emballage contaminé :</b>	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS (naphta, pentane)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1  
ADR/RID - Code de classification:5F

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement



<b>Nom du produit :</b>	F2 SPÉCIAL CONTACTS	<b>Date de création/révision :</b>	08.03.12 Version : 1.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000477_2_20120308	<b>Remplace :</b>	BDS000477_20110912

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Oui
IMDG - Marine polluant:	Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Oui

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D,S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.  
Dir. 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.  
Directive 99/45/CE  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

\*Explication des phrase de risques:

R10: Inflammable.  
R11: Facilement inflammable.  
R12: Extrêmement inflammable.  
R20: Nocif par inhalation.  
R38: Irritant pour la peau.  
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



<b>Nom du produit :</b>	F2 SPÉCIAL CONTACTS	<b>Date de création/révision :</b>	08.03.12 Version : 1.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000477_2_20120308	<b>Remplace :</b>	BDS000477_20110912

\*Explication des mentions de danger:

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.  
R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.